

Madame,

Nous sommes un collectif de citoyens réunis dans le cadre de l'intérêt général. C'est en qualité de citoyens de la République que nous faisons le constat d'une situation particulièrement grave : il existe un lien entre la trahison établie de la Constitution par nos dits « représentants » et les conséquences en nombre de décès provoqués, ceci après des violences illégales, odieuses et variées et cependant rémunérées.

Nous constatons également que l'Education Nationale tient un rôle important à l'origine de ce processus mortifère, mis en place pour servir des idéologies qui n'ont rien à faire au sein de la République. Ceci ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons des objectifs de la Loi en France. Nous avons élaboré un dossier argumenté en ce sens. Nous vous le faisons parvenir ci-après. Nous nous adressons à vous comme femme et comme citoyenne, responsable à un poste régional de pouvoir essentiel et donc de responsabilité personnelle.

Vous comprendrez que nous exigeons le respect de la DDHC et par voie de conséquences de la Constitution. A défaut de solutions de fond immédiates concernant votre rôle public, nous vous demandons une réponse comportant un engagement personnel clairement positionné, comprenant aussi vos désaccords, face à la gravité des problèmes posés dans ce courrier. Cette situation de mensonges pitoyables tue chaque jour des citoyens totalement innocents et n'ayant aucun moyen individuel d'inverser le cours des violences publiques.

Notre collectif considère qu'il est de son devoir de faire cesser ces crimes récompensés et de rétablir le Droit commun, seul légitime.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Madame, Monsieur, Citoyens de la République comme vous-mêmes, nous constatons des désordres inqualifiables de plus en plus graves contre le peuple français. Ils se traduisent par des violences psychologiques et physiques à l'origine de morts prématurées « catégorielles », et de brutalités totalement illégales.

Des études officielles fournissent les chiffres nécessaires. Était-ce le but du Droit ? Non. Celui de la République ? Non plus. Le vôtre ? Nous aimerions penser que c'est « non » ! Et pourtant, collectivement, les membres de l'Education Nationale participe, à leur corps défendant semble-t-il, à la mise en place des conditions générales de mensonges et de violences politiques graves. Au terme, c'est un crime général contre des catégories de citoyens, qui répond à la définition de « Crime contre l'humanité » à la charge de ceux qui en acceptent une rémunération, pour un pouvoir sans fondement légitime.

Nous observons qu'en bafouant les principes fondamentaux du Droit, les violences de l'Etat permettent d'éliminer un grand nombre de citoyens français, socialement et physiquement, en fonction de « catégories » préétablies par l'Etat...

Lequel utilise la fonction publique à ses propres fins qui n'ont rien de « publiques », rien d'une « civilisation », rien de « républicain » et rien d'humain. Les conditions sanitaires sont venues renforcer et multiplier ces violences en les justifiant ! Il est indispensable de poser publiquement le sujet face à ceux qui hier, étaient impliqués comme acteurs rémunérés des mensonges d'Etat contre le peuple, et le sont désormais comme responsables des conséquences, de nature violente et criminelle, mais aussi de leurs solutions.

Art 434-1 : Le fait, pour quiconque ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Nous vous rappelons qu'un citoyen est français par le choix de ses actes publics dans le respect des règles communes : ces règles répondent aux objectifs de la Constitution, inscrits dans le préambule de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Une lecture attentive de ces quelques lignes, pose le cadre incontournable de toutes les lois : la première raison d'être des lois coercitives, est en premier de s'opposer à une fâcheuse tendance des gouvernements : celle « d'une corruption récurrente liée au mépris des Droits de l'Homme » : un mépris affiché, voire revendiqué, qui est « la cause des malheurs publics ».

Ce qui vaut donc également pour les services publics qu'ils manipulent (qui se laissent manipuler) selon leurs intérêts communs : mais chaque personne peut à tout moment retirer sa participation, à un processus de détournement de la force publique à des fins criminelles, contre le peuple qu'il est chargé de servir et protéger : en effet, tous sont rémunérés par le peuple à cet effet.

A défaut de servir ce but, ceci qualifie un vol avec violence, où les morts provoquées ne le sont que par le choix individuel de chaque personne qui ferme les yeux sur les conséquences de ses actes professionnels. Puisque vous ne semblez pas mesurer la gravité des violences qui tuent sous vos yeux, grâce à l'indispensable collaboration de tous, sur le long terme, nous proposons un état des lieux en 5 parties : - un rappel succinct des décès annuels provoqués, organisés, rendus possibles par la trahison de la Constitution dont l'égalité de droits est l'élément directeur constitutif et préventif. - Puis en 2, une relecture des objectifs de la Constitution au service de l'intérêt commun : elle a été créée précisément pour que ces drames catégoriels soient punis par Loi, et non récompensés ! En 3, la part de responsabilité de l'Education Nationale, par suite d'une inversion des objectifs républicains et une situation de conflit d'intérêts, mettent en œuvre une scandaleuse violation des Droits fondamentaux. -

En 4 : aujourd'hui le voile tombe, la violence, les morts prématurées, provoquées, étaient bien l'objectif des désordres organisés, de même que la spéculation financière avec gestion de la mort

provoquée fut un moyen d'imposer un pouvoir sur le monde.

En 5, solutions d'intérêts communs pour résister ensemble aux problèmes posés, puisque le Droit, qui n'a pas vocation à nous diviser, nous l'imposait déjà.

1/ Morts prématurées d'origine politique, qualifiables de « crimes contre l'humanité » - 14000 morts du chômage (Inserm 2015 Pierre Meneton).

Chômage créé par suite du détournement de l'argent réel produit par le travail utile, vers les privilèges et les paradis fiscaux. Ceci alors que le travail est infini.

- Appauvrissement généralisé de catégories de Français, privés de « l'égalité de droits » et atteints dans leur « dignité ». 9 millions de citoyens au-dessous du seuil de pauvreté.

- 600 morts dans la rue (2020) - 10 000 suicides par an : en partie la suite d'un mépris social organisé à partir du non-respect de « l'égalité de droits. Si l'incitation au suicide constitue un délit, la contrainte au suicide est un assassinat. » (Estimation plausible 5000 à 7000 décès provoqués de nature criminelle).

- La pollution de l'air : Le décompte lié à la pollution 2020 passe à 100 000 morts par suite de la prise en compte des microparticules. Les responsabilités sont multiples. -

Décès par le tabac 73000 morts et son corollaire le stress, dont celui du lendemain toujours plus incertain pour beaucoup de Français méprisés.

Les bénéficiaires de ces crimes ont transformé le citoyen qui est sujet et citoyen souverain de la République, en objet de commerce dans la plus pure lignée d'un Nazisme amélioré. Le stress face aux injustices et aux violences de l'Etat, participait déjà avant l'épisode Covid aux maladies cardiovasculaires qui feraient 400 morts par jour. Le transhumanisme, qui est un rejeton du Nazisme ou était déjà son rêve, est désormais l'objectif revendiqué avec expérimentations directes sur les peuples (« vaccins » phase 3).

La pollution de la terre et de l'eau qui, à l'époque Pompidou (ex directeur chez Rothschild), a été imposée à l'agriculture par la chimie, avec l'école et ses diplômes comme outil de propagande (1ère phase de ce plan cynique) au prétexte de « nourrir tous les hommes »... en les empoisonnant. Déjà ! Ceci avec le système bancaire comme allié qui ne prêtait qu'à ceux qui intensifiaient par la seule chimie. Ces quelques lignes peuvent être développées, sachant que le nombre de morts prématurées qui de plus, « rapportent gros », dépassent déjà les 200 000 morts par an sur environ 600 000 décès annuels, classés « naturels ».

Chiffres comparables à ceux attribués au Nazisme en France à période égale, mais à multiplier par 10 !

Ce n'est pas un concours par le nombre, sachant qu'un seul crime suffit à qualifier son auteur de « criminel », ceci à vie... 4 2/ Le 1er droit, c'est le « droit de vivre » pour tous les hommes, que toutes les lois et la force publique sont destinées à servir ! Ce « droit de vivre » est clairement défini comme premier objectif dans le préambule (aller vers ...) de la DDHC. Il pose une introduction de la raison d'être des lois et de leur but général, puis 3 objectifs précis à atteindre, chacun étant introduit par l'expression significative « afin que » ! P

uis comme but général du Droit : servir l'humain en créant les conditions du « bonheur pour tous ».

Ce qui donne son sens et son rôle à la Justice, mais oriente aussi le sens de la vie de chaque citoyen.

La justice qui respecte la liberté de tous, favorise la paix et les échanges, « libres et bienveillants » (par définition), sources de bonheur pour ceux qui admettent la complémentarité de nos différences ; c'est-à-dire des gens qui n'ont pas besoin de piquer de force dans la poche de leur voisin au seul titre d'une prétendue supériorité.

On ne paie pas quelqu'un parce qu'il se voit supérieur mais parce qu'il apporte un service ou un produit reconnu comme utile par celui qui l'achète... librement, pour la valeur réelle du service rendu relative au prix qu'il peut déboursier. Ceci empêche les plus malades de contraindre les autres à acheter des biens ou des services illusoires, qui n'ont que de valeur que dans l'imaginaire de l'égo-centré. C'est ce qui rassemble et donne corps à la démocratie inscrite dans la Constitution

comme principe de vie commune.

Parions que vous êtes favorable aux Droits de l'Homme et du Citoyen ! Avez-vous bien lu le préambule ?

oui ! Lu et compris ? NON.

Car si vous l'aviez compris, votre statut vous serait apparu immédiatement insupportable. Il est écrit que la loi coercitive est en premier destinée à punir nos « représentants » qui ont une fâcheuse tendance à se laisser corrompre, à ne pas respecter les droits inaliénables et « sacrés » des citoyens, dont le premier : le droit de vivre pour tous qui se traduit par l'égalité de droits...et la Liberté ! Liberté qui disparaît quand l'égalité de droits n'est pas respectée.

DDHC Art 4 : l'exercice des droits naturels n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. La liberté est le premier des droits naturels.

CP Art 432-4 : ...acte attentatoire à la liberté individuelle par personne dépositaire de l'autorité publique... 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amendes... ;

Le respect du mot « démocratie » nécessite également que les lois soient comprises par tous, afin qu'ils votent en connaissance de cause et d'effets. Ce n'est plus le cas du droit quand il est tordu, dans le but de détourner la loi au profit de ceux qui les font, les défont et les trahissent : les divisions partisans qui nous ont été imposées en politique par une Constitution détournée de son sens, ont atteint leur but : brouiller les cartes et « d'abord nuire » en trahissant le contrat, pour créer un désordre général favorable à l'autoritarisme et aux mensonges politiques des sauveurs, avec usage inversé de la force publique contre le peuple, présenté comme étant son propre ennemi.

3/ Quels principes ou processus ont fait de l'Education Nationale un cheval de Troie, au sein de la République et du Droit ? ...

Ceci au détriment des enfants et du peuple français, mais également, au terme des incohérences et malgré leurs avantages, au détriment des enseignants et de leur désir sincère d'humanité. En réponse à cette question, on peut rappeler l'introduction du Préambule : ce sont « l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme qui sont les seules causes des malheurs publics » ! ... et des morts 5 prématurées qui en résultent !

Ajoutons le 1^{er} article DDHC avec « l'égalité de droits », bafouée, piétinée au profit d'un système de type raciste et violent ! Mais pour l'admettre, faut-il encore savoir lire un texte simple sans ce terrible préjugé de supériorité que l'Education Nationale a insidieusement introduit dans le cerveau des Français comme un signe d'intelligence « supérieure », qualificatif amplement utilisé. Ainsi on trouve, inscrit en toutes lettres sur les principaux diplômes de l'Education Nationale, une formule honteuse et idéologique, qui revendique tout haut le droit de trahir l'égalité de droits ! Et ceci se transforme mécaniquement en violences légalisées.

C'est cette inversion de valeurs qui structure la bien-pensance des criminels en cols blancs en France dans la quasi-totalité des crimes actuels : « pour en jouir avec les droits et les prérogatives qui y sont attachés » !

Alors que le préambule précise « ...afin que cette déclaration leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs Devoirs », ceux qui, par la force de la loi prétendent « éduquer » les enfants à la place de leurs parents, évacuent les Devoirs des diplômés. Ils auront comme but de « jouir », « attachés »...(c'est bien le cas : attachés à vie par leurs privilèges et obéissants...) ; « jouir » qui signifie « tirer plaisir, profit » ; de droits spécifiques (ce sont donc bien des privilèges) ; et de « prérogatives » ; mot qui signifie « Honneur, dignité, droit attaché à certaines fonctions », (confirmation : ce sont bien des privilèges de type seigneuriaux).

Privilèges qui auront comme objectif et comme moyens concrets de jouir des inférieurs en droits : c'est-à-dire les autres citoyens à priori « libres », qui passent « d'égaux en droits » selon le contrat

commun, à esclaves contraints d'assurer les salaires de ceux qui les ont formatés à cet usage ! Un formatage rendu « obligatoire » et financé par les victimes ! Type de raisonnement qu'on retrouve dans beaucoup d'autres situations qui n'ont rien à voir avec l'Education Nationale, mais que celle-ci va avoir la charge d'analyser, de comprendre et d'extraire des ses modèles d'apprentissage. Art 15 DDHC : la société a le droit de demander compte (à ceux qui doivent « rendre des comptes ») à tout agent public de son administration.

C'est ce que nous faisons ici. Art 13 et 14 DDHC : Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. « Consentir librement » signifie actuellement que les victimes sont libres de travailler autant que nécessaire pour rémunérer ce système criminel et qu'elles auront le droit de vivre librement dans leur voiture ...après avoir été ponctionnée de force, et après harcèlement, violences, menaces...!

Et point essentiel nouveau dans l'histoire de l'école dite à tort « « laïque », puisqu'elle est structurée sur des croyances en une sainte « Supériorité », invisible : elle fait usage de la contrainte physique par des lois coercitives, et ceci jusqu'au viol physique et obligatoire des enfants par un vaccin sans garantie, qui tue au hasard....

Croyances et mensonges qu'aucune religion n'avait osé prôner comme fondement ! Mais l'Education Nationale qui se dit fièrement « laïque », si !

Toutes ces violences au pays de « l'égalité de droits », égalité qui a disparu par « l'Instruction Nationale » devenue « Education obligatoire aux mensonges d'une époque », au profit de ses maîtres à penser et de leurs privilèges ! ... enseignés comme enfin disparus par la même école, grâce à une Révolution du peuple ! Révolution que cette école présente comme sa fierté historique... et en tire des mérites exceptionnels pour s'attribuer à nouveau, 140 ans après, des privilèges ! Mais des beaux et bons privilèges « mérités » bien sûr, contrairement aux vilains privilèges des seigneurs... ! Ceci les yeux dans les yeux, ceux des enfants subjugués d'un tel courage et d'une telle cohérence. Ce qui permettra tout de même, après avoir hiérarchisé les enfants en fonction de leur obéissance, de hiérarchiser les adultes selon le modèle scolaire, au nom d'une « intelligence » supérieure dont ils se prétendent la seule référence et le seul modèle agréé ! Hiérarchie qui sert alors à justifier des droits inégaux garantis par la force publique : un racisme d'Etat classique dans toutes ses facettes, qui n'a pas à être remis en cause, débattu, ou devoir se justifier vis-à-vis d'inférieurs. 6 Pourtant, justifier son choix quand il s'agit de la vie ou de la mort d'un autre, relève du respect minimum d'autrui ! ...

Ça reste encore le pilier du Droit, aussi déformé soit-il par les traitres qui prétendent nous « représenter », mais dont l'objectif est de nous diviser pour nous opposer, afin d'en tirer un pouvoir personnel et amasser du fric jusqu'à vomir.

Tout individu qui choisit un poste où il aura du pouvoir sans la responsabilité réelle des conséquences de ses décisions sur autrui, indique clairement sa malhonnêteté et donc son immaturité, ou avoue son incohérence intellectuelle, ou impose ainsi son inhumanité et ce qui en constitue le moteur : son racisme et le mépris qui en découle.

Définition du racisme : « Le racisme (ou désormais la discrimination) est la valorisation, généralisée et définitive, de différences réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de justifier une agression ou un privilège » (Albert. Memmi, « Le racisme »).

Observons qu'un privilège est un droit, mais sans les Devoirs et la responsabilité personnelle qui y sont attachés pour le justifier. C'est une agression, répétée sans fin, dont la charge est infligée aux catégories privées de droits.

Mais la prétentieuse Education Nationale n'est pas à un mensonge près puisqu'elle vit de ce crime

d'essence raciste. Son idéologie revendiquée hiérarchise les enfants en fonction de leurs différences naturelles ! Il s'agit de « justifier la hiérarchie et la domination par les différences biologiques, physiques et mentales, pour légitimer les inégalités sociales, afin de faire de l'inégalité sociale une inégalité naturelle ». Anthropologie et anarchie, de Thom Holterman Professeur de droit Constitutionnel au Danemark.

Elle veut les formater dès le plus jeune âge pour que rien ne lui échappe. C'est le fondement d'un vaste crime éducatif à un racisme inconscient, en France, malgré l'exemple du Nazisme odieux et barbare qu'elle dit « rejeter ».

Et puis, si on pose la question : « Etes-vous pour la peine de mort ? » La réponse sera très majoritairement « NON ». Nous partageons cette conviction. Existerait-il alors selon vous, de meilleures manières de tuer légalement : pourquoi s'enflammer avec des bonnes intentions en l'abolissant pour quelques rares criminels les plus abjects, mais la cautionner et la légaliser sans procès, pour des centaines de milliers de citoyens français chaque année, que votre idéologie globale a classé depuis longtemps « n'obéissent pas au système culturel qui me reconnaît comme intelligent, donc extrémistes ».

Faut-il vous retourner le mépris ? Où est passée votre honnêteté intellectuelle ? Où est la cohérence entre votre idéologie culturelle et la voix de votre cœur ? Le harcèlement pratiqué par des enfants contre les plus vulnérables d'entre eux, n'est-il pas l'apprentissage du harcèlement social culturel et légalisé des adultes, que pratique celui qui a le pouvoir d'humilier grâce à ses privilèges, avec l'appui de la force physique publique ? ...

Un pouvoir absolu qui permet de narguer, d'abuser, d'écraser ceux qui cultivent la dignité ?

Privilèges qui, sans les Devoirs, constituent une supériorité acquise par un assistanat à vie.

Assistanat qui fait honte à ceux qui n'ont pas choisi l'extorsion de fonds comme rente à vie et moyen de valorisation sociale. Oui, le bilan de votre obéissance par intérêt personnel immédiat est lourd de conséquences.

Un autre aveuglement étrange et révélateur : Vous n'avez jamais observé le fait que vous êtes en situation permanente de conflits d'intérêts par votre droit de vote. C'est facile d'avoir des opinions magnifiques quand on oblige les autres à les assumer ! Mais pour s'exonérer des Devoirs, il suffit de penser qu'on est tellement plus intelligent pour décider à leur place, que c'est finalement un service qu'on rend à ceux qu'on a préparé scolairement à admettre leur infériorité en droits, dès lors qu'ils refusaient le dogmatisme scolaire pour rester libres.

Supporter le mépris, la violence, les humiliations liées à la précarité organisée, est le prix quotidien à payer par celui qui a choisi l'honnêteté et la dignité, quitte à finir dans la rue. 7 4/ Et aujourd'hui : dans la situation sanitaire actuelle, que vous conseille votre cerveau, à part obéir encore et encore ? On doit donc se poser la question de votre regard sur les enfants et votre participation éhontée et active à des mesures sanitaires, au nom d'une science qui est, là encore, une science spécialisée en « politique du mensonge », sur fond de racisme et d'irresponsabilité statutaire, dans un vaste crime qui n'existe que par ceux qui en bénéficient.

Quelle crédibilité engageant votre responsabilité personnelle offrez-vous, dans cette nouvelle phase du crime final, élaboré sous vos yeux depuis des décennies, mais proche aujourd'hui de s'imposer par la force publique, dont vous acceptez d'appliquer les règles violentes contre autrui, au point d'y participer sans réserve, au détriment de la santé des enfants et de leur vie ?

Que vaut la parole d'un vendeur de médicaments qui vante son produit comme excellent, ne veut pas fournir les études qui permettraient de le vérifier sous contrôle et ne veut surtout pas prendre la responsabilité des conséquences, mais seulement encaisser la vente sans garanties ?... alors qu'il connaît les risques, précisément par les études qu'il ne veut pas montrer ?

Que vaut un professionnel de la santé, ou de la politique, qui refuse d'assumer la responsabilité des produits qu'il conseille ? ... Puis qu'il prétend imposer ?

En quoi la pique de force ou par abus de pouvoir, n'est-elle pas un viol, sinon pour les violeurs ?

Un viol par pénétration forcée, une salissure intime aggravée par un empoisonnement du sang, lié au cœur, symbole de l'amour ?

Que reste-t-il de la dignité de la personne, redéfinie en Droit après le Nazisme et Nuremberg ?

A quoi a servi cette folie destructrice et tous les mots médiatisés qu'elle a générés depuis ? ...Sinon à justifier ceux qui se servaient de l'horreur des fours, comme démonstration de leur humanité, censée les exclure d'oser envisager de telles violences ?

Celles qu'ils se devaient alors de pratiquer sous une autre forme pour arriver à leurs fins ! La guerre a changé de visage et de méthode. Nous y sommes avec un nombre de victimes en France de très loin supérieur aux chiffres des Nazis et l'accession à un pouvoir sur le monde via l'obsolescence programmée des humains.

Que vaut votre obéissance aveugle à des paroles sans cesse dissonantes de votre hiérarchie, obligeant des enfants à étouffer à longueur de journée derrière un masque totalement inutile, les privant de communication saine les uns avec les autres et sous la contrainte de soi-disant adultes censés bien les traiter ? Et plus grave : les protéger !

Cette obéissance aveugle est-elle le résultat de votre propre conditionnement qui vous amène à entériner, valider, pérenniser la « pédagogie noire » ? Celle-ci est donc de fait, transmise à des enfants par vous et d'autres, adultes irresponsables, qui eux-mêmes la transféreront à leurs enfants, sauf si une main secourable vient leur expliquer un jour qu'il existe d'autres façons de faire que de passer par la contrainte, subtilement cachée derrière le fameux « c'est pour ton bien »

5/ Des solutions légitimes et légales qui nous réunissent : Ce « système » dément s'est amplement appuyé sur vous pour arriver là où il est. Vous avez le même pouvoir pour l'arrêter : relisez le préambule de la DDHC et affirmez votre Humanité qui n'existe pas hors des actes qui la démontrent. Le métier d'enseignant est magnifique et la bonne volonté individuelle conjugée à l'amour des enfants est la première source d'inspiration professionnelle, bien avant celle des technocrates qui croient gérer des machines à produire pour leur propre intérêt. Si vous choisissez de vous positionner comme citoyen(ne) soucieux de justice et sensible aux violences mortifères de notre système commun, subies par des catégories de citoyens, nous disposons alors d'un atout puissant : le Droit s'impose une lecture humaine du Droit, hors de laquelle il n'a plus de légitimité, sauf pour des dictateurs qui en font la première de leurs armes.

La DDHC 1789 mérite d'être l'axe autour duquel nous devons reprendre le pouvoir qui appartient au peuple. 8 Sortez du piège terrible de l'irresponsabilité statutaire qui ne vous protège d'aucune sanction pour obéissance à des lois illégales : vous êtes l'acteur final de tout crime que vous servez pour obéir (« Je n'ai fait qu'obéir » était le premier argument de défense d'Eichmann à Jérusalem : peine de mort). Face à ladite « crise sanitaire », c'est à VOUS de partir au combat pour l'intérêt commun et l'avenir immédiat des enfants : vous devez vérifier, décortiquer le lien vaccins/santé pour en saisir le cynisme.

Vous devez exiger des preuves scientifiques complètes, ainsi que la responsabilité individuelle et personnelle de tous ceux qui s'enrichissent des problèmes qu'ils créent pour parvenir à leurs fins criminelles !

Mêmes exigences envers ceux de votre corps social qui vous ont utilisée pour nuire aux enfants et à l'intérêt général et imposer leur vision sectaire et politique du monde. C'est déjà ce que font

quelques-uns parmi vous. Et vous devez les encourager puisque la collaboration au crime actuel par détournement de la force publique est déjà le sujet de demain.

Article 122-4 alinéa 2 du Code pénal : «... n'est pas pénalement responsable la personne qui accomplit un acte commandé par l'autorité légitime, sauf si cet acte est manifestement illégal », vise l'hypothèse où un supérieur hiérarchique donne l'ordre à son subordonné de commettre une infraction. Placé ici, le mot « légitime » rappelle sa place supérieure au mot « légal ».

L'article 28 de la loi 83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires confirme et élargit le sens de cette loi. Observons succinctement que la déshumanisation progressive de l'humain et sa mécanisation s'opère sous nos yeux par la destruction de l'hôpital public pour le corps et par l'Education Nationale pour l'esprit, si elle remplit son rôle.

L'épisode des soignants virés comme « dangereux », par des individus qui vivent de ce système criminel est révélateur. Ils affichent ainsi l'avancement et l'assurance de leur victoire, contre les valeurs humaines qui tentent de se traduire dans le « social ».

Même progression pour la destruction de l'avenir des enfants par des programmes scolaires visant à faire apprendre sans comprendre et casser la liberté comme moteur de l'intelligence, au profit de l'obéissance absolue comme moyen de survie sous réserve de ne plus penser.

Servir la Vie ou servir la mort relève du choix individuel.

Mais si le choix semble se faire en fonction des infos dont on dispose, il est cependant orienté en premier par les valeurs humaines préalables que l'on a installées pour choisir chacun de nos actes : servir son seul égo, ou l'élargir en intégrant ce qui sert l'intérêt de tous ! Car c'est bien l'intérêt général qui est le garant de l'intérêt privé et qui sert de socle à toutes nos lois : l'intérêt général leur confère leur légitimité qui est supérieure à la légalité.

Ceci afin qu'une société survive aux malades mentaux dépourvus de « valeurs morales » qui tentent de « légaliser » leurs crimes, et ceci sans la limite qu'est l'autre, un autre soi-même. Dès lors qu'ils trahissent l'objectif des lois, leur obéir signifie collaborer au crime contre ses propres enfants et contre les générations futures.

Ceci vaut en premier pour la fonction et la force publiques, précisément chargées de ne pas appliquer des lois illégitimes : c'est même le premier de leurs Devoirs et le sens de leur rémunération, que d'autres acceptent d'assumer sous cette condition.